

PRESENTATION DE LA **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL**



CITE SCOLAIRE EUGENE THOMAS

LE QUESNOY





LA CITE SCOLAIRE EUGENE THOMAS

La Cité scolaire Eugène Thomas regroupe **un lycée, une Section d'Enseignement Professionnel, un Collège et une SEGPA**. Elle accueille environ 1550 élèves et possède deux internats (filles et garçons). L'admission à l'internat se fait uniquement à partir de la 4^{ème}.

Situé aux portes de l'Avesnois, l'établissement bénéficie d'une position géographique avantageuse et d'une accessibilité aisée : proximité de la gare (3 minutes) et de l'Autoroute Paris-Lille-Bruxelles.

La vocation sportive de l'établissement est reconnue dans toute l'Académie. En effet, à une équipe de professeurs d'EPS motivée, s'ajoutent des installations qui sont peu courantes dans un établissement scolaire :

⇒ 2 gymnases, 2 terrains de football, 2 murs d'escalade, 2 terrains de handball ;

⇒ 2 terrains de basket, 1 piste d'athlétisme, ainsi que d'autres installations à proximité de l'établissement : dojo, terrain de tennis...

Tous ces éléments font que certaines fédérations organisent pendant les vacances scolaires des stages de formation d'éducateurs dans l'enceinte du lycée qui jouit d'un cadre de vie agréable.

Pour les élèves désireux de suivre une formation sportive poussée en adéquation avec une poursuite d'études sérieuses, l'établissement est doté de trois sections sportives scolaires :

➤ **Une section Football garçons « Recrutement Régional »** créée en 1978

↳ Pour les 4^{ème} et 3^{ème} garçons

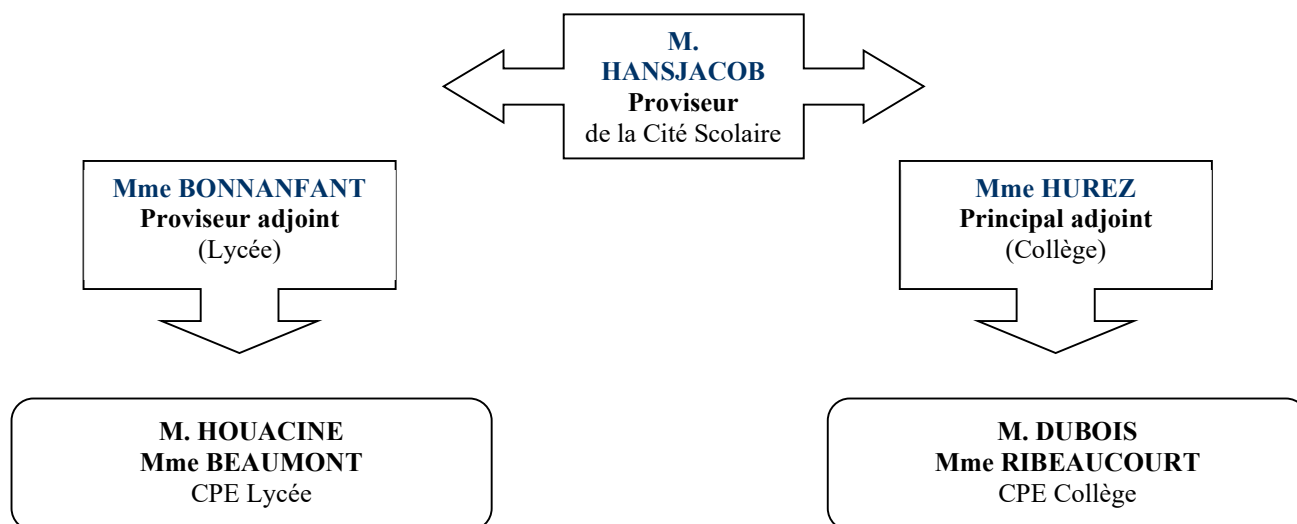
↳ Pour les 6^{ème} et 5^{ème}

↳ Pour le second cycle (lycée), depuis 2006, 2^{nde}, 1^{ère} et terminales

➤ **Une section Golf** créée en 1997 (uniquement en Collège)

Partenariat avec le Golf de Mormal (Educateurs Diplômés d'Etat)

La direction de l'établissement est composée de :



ORGANISATION DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL COLLEGE

L'organisation des séances :

- 3 séances de deux heures pour les 4^{ème}/3^{ème} et deux séances de 2h pour les 6^{ème}/5^{ème}

Ces séances sont placées en début ou fin de demi-journée, selon les filières choisies, et se déroulent en plus des heures d'Education Physique et Sportive obligatoires.

- 1 ou 2 séances en club

La Section Sportive Scolaire Football est composée de 70 élèves au collège et 30 au lycée.

Les entraînements se font pour un groupe sur les installations de la cité scolaire.

Ces séances, fondées sur l'apprentissage des gestes techniques fondamentaux, visent à renforcer les acquis des joueurs ou à combler leurs lacunes.

Sur le plan physique, les qualités développées sont la vitesse, l'endurance et la coordination motrice. Les soins quotidiens sont assurés par les infirmières scolaires.

Les gardiens de but ont une séance spécifique par semaine, dirigée par un entraîneur diplômé spécifique gardien.

Les intervenants sportifs :

Toutes les séances sont dirigées par des professeurs d'EPS, possédant un diplôme fédéral option football :

- Monsieur SCHUELLER Boris, D.E.F.
- Monsieur LECUYER Sébastien, D.E.F.

et des intervenants diplômés du club partenaire (VAFC).

Les élèves de Section Sportive Football en Milieu Scolaire peuvent évoluer au niveau District, au niveau Ligue et au niveau National.

L'organisation des études :

La Section Sportive Scolaire Football permet, grâce à une adaptation du rythme sportif et physiologique des élèves, de suivre à la fois une scolarité classique et des entraînements spécifiques liés à la pratique du foot à haut niveau.

Ainsi, l'élève peut se consacrer chaque soir à son travail scolaire. Les élèves intégrant la section ont la possibilité de choisir selon leur domicile entre l'externat, la demi-pension et l'internat.

Les élèves internes ont une étude obligatoire le mercredi ainsi qu'une étude tous les soirs de 18h30 à 19h30 et de 20h30 à 21h30.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - Cité scolaire Eugène Thomas

Etablissement : Collège Eugène Thomas

❖ Pour les élèves inscrits en qualité de demi-pensionnaire au ticket

	DP 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)			DP 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)		
	Nbre jours	Prix/repas	Montant Forfait	Nbre jours	Prix/repas	Montant Forfait
TRIMESTRE 1 du 01/09/20 au 18/12/20	68	3,00 €	204,00 €	55	3,00 €	165,00 €
TRIMESTRE 2 du 04/01/21 au 23/04/21	69	3,00 €	207,00 €	55	3,00 €	165,00 €
TRIMESTRE 3 du 10/05/21 au 06/07/21	39	3,00 €	117,00 €	31	3,00 €	93,00 €

❖ Pour les élèves inscrits en qualité d'interne :

	INTERNAT		
	Nbre jours	Prix/jour	Montant Forfait
TRIMESTRE 1 du 01/09/20 au 18/12/20	55	10,31 €	567,05 €
TRIMESTRE 2 du 04/01/21 au 23/04/21	55	10,31 €	567,05 €
TRIMESTRE 3 du 10/05/21 au 06/07/21	30	10,31 €	309,30 €

Etablissement : Lycée Eugène Thomas

❖ Pour les élèves inscrits en qualité de demi-pensionnaire

Prix d'un repas 3,77 €

❖ Pour les élèves inscrits en qualité d'interne :

	INTERNAT		
	Nbre jours	Prix/jour	Montant Forfait
TRIMESTRE 1 du 01/09/20 au 18/12/20	55	10,31 €	567,05 €
TRIMESTRE 2 du 04/01/21 au 23/04/21	55	10,31 €	567,05 €
TRIMESTRE 3 du 10/05/21 au 06/07/21	30	10,31 €	309,30 €



Collège



Internat



Internat

LE RECRUTEMENT

Pour intégrer une Section Sportive Scolaire Football, il faut satisfaire à plusieurs conditions :

- 1) Être licencié dans un club (photocopie de la licence à présenter)
- 2) Présenter un dossier de candidature qui sera étudié en commission
- 3) Réussir les épreuves du concours
- 4) Signer le contrat d'objectifs (pour les candidats admis)
- 5) Fournir un certificat **médical établi par un médecin spécialiste de la médecine du sport (pour les candidats admis : Condition non négociable à l'inscription)**

Les dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Les renseignements scolaires ;
- Les renseignements sportifs ;
- Les appréciations du **Professeur d'EPS**, du **Professeur Principal** et du **Chef d'établissement** (avis de chacun impératif)
- La photocopie des bulletins trimestriels des deux années précédentes ;
- Une lettre de motivation ;
- Un rapport de l'éducateur de football ;
- Un certificat médical.

IMPORTANT

Une demande de dérogation de secteur doit être faite dans l'établissement d'origine pour les élèves ne dépendant pas du secteur de Le Quesnoy